-barème honoraires-

-Propriété/villa/appartement/terrain-

Mandat Exclusif	Mandat Simple
< 1 000 000 € : 7 % TTC	< 1 700 000 € : 7 % TTC
> 1 000 000 € : Forfait TTC déterminé en accord avec le propriétaire	> 1 700 000 € : Forfait TTC déterminé en accord avec le propriétaire

La commercialisation d'un bien immobilier dans plusieurs agences immobilières ne multiplie pas le nombre de contacts acheteurs potentiels mais répartit ces contacts sur plusieurs intermédiaires différents.

Un interlocuteur unique facilite le processus de vente.

Le mandat **Exclusif** permet de bénéficier de services supplémentaires tel que la mise en avant de votre bien en diffusion large, en interagence et en annonce élite (premières positions de recherche) sur nos sites de diffusion.

Mandat de recherche : 5 % TTC